



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sous-densification des infirmiers en Lot-et-Garonne

Question orale n° 829

Texte de la question

M. Michel Lauzzana appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la sous-densification des infirmiers en Lot-et-Garonne. En effet, les structures sanitaires et médico-sociales lui font part de manière régulière de leurs difficultés chroniques à pourvoir leurs postes infirmiers entraînant des situations aiguës de pénurie à gérer. Des postes restent vacants. Le recours à l'intérim est fréquent et génère des problématiques à la fois en matière de qualité et de continuité des soins mais aussi d'un point de vue financier pour les gestionnaires, tant le coût est élevé. Il appelle également son attention sur la non prise en compte systématique du critère géographique dans les affectations des étudiants infirmiers depuis la suppression du concours d'entrée au profit de Parcoursup. Plusieurs jeunes ont indiqué au député avoir été affectés dans d'autres départements, malgré les vœux formulés. La composition de la promotion sur Agen met en exergue un taux élevé d'étudiants originaires d'autres départements. La fidélisation sur le territoire des infirmiers en sortie de formation et tout au long de la carrière est complexe et liée à de multiples causes. Ce critère d'affectation fragilise d'autant plus la situation. Aussi, il lui demande si une modalité géographique pourrait être ajoutée aux admissions en IFSI pour les candidats afin de faciliter le maintien en Lot-et-Garonne des jeunes qui le souhaitent.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lauzzana](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 829

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 décembre 2019](#)

Question retirée le : 10 décembre 2019 (Retrait à l'initiative de l'auteur)